CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E10451** **VALABLE JUSQU'AU** **02/03/2027**

ÉDITÉ LE 05/03/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1998

Raison sociale : GHEBBANO ALAIN PEINTURE

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 25/02/1998

Capital : 50 000

3 RUE DE LA MADELEINE
ZI LES FAUVINS
05000 GAP

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC GAP 98 B 00056

Siret : 417 730 322 00027

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 8104042

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA ASSURANCES IARD 21468703904

Assurance Responsabilité Civile :
AXA ASSURANCES IARD 21468703904

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2025

Téléphone : 06 14 49 62 77 **Fax :** 04 92 51 36 30

Portable : 06 80 27 42 11

Responsabilité légale :
GHEBBANO CHRISTOPHE PRÉSIDENT

Site Internet :

E-mail : peinture@ghebbano.fr

Effectif moyen : 6 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 364 530 **Tranche de classification :** CA2

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6111	Peinture et ravalement (Technicité courante)	6	30/01/2026
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

05/03/2026 07:37

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.